

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 122 (1996)  
**Heft:** 10

## **Sonstiges**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Section genevoise

### Expertise et image des membres SIA

Notre Comité a été alerté à plusieurs reprises ces derniers mois au sujet d'expertises effectuées dans les années 1985 à 1990, et dont les conclusions déploient encore aujourd'hui des effets négatifs.

A cet égard, on se rappellera l'emballement euphorique qui s'empara du marché immobilier au cours de ces quelques années, qui bouleversa les réflexes de prudence les mieux ancrés et auquel succéda brutalement le cycle récessif qui se prolonge encore aujourd'hui, sans que la moindre perspective de retournement à moyen terme soit perceptible.

A la lumière de l'expérience acquise, il semble utile à notre Comité de rappeler à tous les membres de notre section que, quelles que soit la conjoncture dans laquelle ils sont appelés à évaluer des biens immobiliers, ils

ne doivent pas s'écarter des règles déontologiques inscrites dans nos statuts et sont tenus de témoigner de la plus scrupuleuse objectivité dans leurs conclusions.

C'est à cette seule condition que nos professions pourront compenser le déficit d'image dans l'opinion publique qui les frappe, suite aux errements passés de certains de nos membres.

*Comité de la section genevoise*

## SIA vaudoise

### Candidatures

M. *Amine Bentchikou*, architecte dipl. EPFL en 1995 (Parrains: MM. Olivier Fazan-Magi et Nicolas Pham)

M. *Luc Bovard*, architecte dipl. EPFL en 1995 (Parrains: MM. Bernard Zurbuchen et M<sup>me</sup> Martine Beauverd)

M. *Pierre Laurencet*, ingénieur civil, dipl. EPFL en 1977 (Parrains: MM. François Descœudres et Hazem Charif)

M<sup>me</sup> *Cristina Woods*, architecte dipl. Harvard University, degree Master (Parrains: MM. Bruno Reichlin et Patrick Devanthéry)

Nous rappelons à nos membres que conformément à l'article 10 des statuts de la SIA vaudoise, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée par écrit au Comité de la SIA vaudoise, dans un délai de quinze jours.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central.

## Meilleurs vœux

La SIA présente ses félicitations à ses membres qui célèbrent les anniversaires suivants:

### Avril

*90 ans*

23 avril: Georges Membrez, ing. él., Delémont

*85 ans*

26 avril: Alexandre Bujard, arch., Lutry

## Qualité des principales sortes de ciment suisses en 1995

Dans le cadre du contrôle général de la qualité selon l'art. 4.4 de la norme SIA 215 (1978) « Liants minéraux », 400 échantillons de ciment ont été examinés au cours de l'année 1995.

Pour la première fois la production et la désignation des ciments ont eu lieu selon les prescriptions de la norme SIA 215.002 (SN ENV 197-1). La répartition des échantillons entre les différentes sortes de ciment était la suivante:

	Nombre d'échantillons	Nombre de cimenteries
CEM I 32.5	11	3
CEM I 42.5	152	13
CEM I 52.5	127	11
CEM I 32.5 HS	5	2
CEM I 42.5 HS	8	2
CEM II A - L 32.5	75	7
CEM II A - D 52.5	14	2
CEM II A - M 52.5	8	1

Les valeurs de 399 échantillons correspondaient aux exigences de qualité de la norme SIA 215.002. Seul un échantillon de ciment CEM I 52.5 a présenté une valeur de résistance à la compression à 28 jours trop faible. Toutes les valeurs de la résistance à la compression à 28 jours des six échantillons supplémentaires de ce ciment prélevés dans les deux mois suivant cette insuffisance remplissaient les exigences de la norme.

Du fait des bons résultats obtenus, en 1996 la fréquence de prélèvement de tous les ciments contrôlés jusqu'ici sera réduite à un prélèvement tous les deux mois. Les sortes de ciment nouvellement incluses dans l'assortiment seront contrôlées une fois par mois durant la première année.

Au mois d'août 1995, une annexe à la norme SIA 215.002 contenant toutes les parties de la norme SIA 215 (1978) concernant les ciments qui n'ont pas été remplacées par la norme SIA 215.002 a été publiée. L'annexe A3 remplace à partir de 1996 l'article 4.4 de la norme SIA 215 (1978) mentionné au début comme base du contrôle général de la qualité des ciments.